



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation du statut de bénévole

Question écrite n° 41088

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement, sur les conditions de fonctionnement du régime associatif. À l'occasion des différents forums organisés dans le nord toulousain, M. le député a pu constater une reprise assez nette de la vie associative. Si les longs mois d'inactivité liés à la crise sanitaire ont engendré des difficultés financières, de nombreuses associations ont bénéficié du fonds de solidarité mis en place par l'État. Si leur fonctionnement reste fragile, un désengagement des nombreux bénévoles pourrait être fatal. Dans ce contexte, une revalorisation du bénévolat semble nécessaire et la piste d'un octroi des points retraite au titre d'une activité bénévole paraît être prometteuse. Aussi, il souhaiterait connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41088

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Jeunesse et engagement](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6931

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)